

InFOgironde 18 : Cécile et Jacques en fin libre / Bonne suite de vacances / Congrès de l'UD / Prix des carburants/ PSC / affectations contractuels

Cher·e camarade,

Cécile et Jacques sont enfin libres !

Cécile Kohler et Jacques Paris sont enfin libres après trois ans et demi de captivité dans les prisons iraniennes. Nous nous réjouissons de leur retour en France. Tu peux lire ici [le communiqué de confédération](#).

Dans cette **InfoGironde**, nous te parlerons :

- du congrès de l'Union Départementale de Gironde ;
- des prix des carburants ;
- de la PSC ;
- des affectations des contractuels enseignants, PSYEN et CPE ;

Dans le « **Saviez-vous ?** », nous te parlerons des mutations intra-académiques.

Congrès de l'Union Départementale de Gironde

Le congrès de Biganos a réélu sa Commission exécutive ([que tu trouveras ici](#)) et son bureau ([que tu trouveras ici](#)). Marlène Fernandez a été élue secrétaire générale de notre UD. Trente-trois personnes sont intervenues, dont notre secrétaire départemental.

Il a aussi été question de la feuille de route de notre union départementale, concrétisée par une résolution ([que tu pourras lire ici](#)) adoptée à l'unanimité.

Extrait de la résolution :

« Le Congrès affirme la détermination de la CGT-FO à combattre les contre-réformes et les ordonnances Travail, et à défendre les droits des salariés.

Le Congrès réaffirme que la fonction publique est le bien de tous et affirme sa détermination à la défendre, ainsi qu'à défendre le statut des fonctionnaires.

Face à l'effondrement du pouvoir d'achat, le Congrès revendique de véritables augmentations, au moins à hauteur de l'inflation, des salaires du secteur privé, des traitements et du point d'indice dans la fonction publique, des retraites et pensions, des allocations et minima sociaux, ainsi que des bourses étudiantes. Retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires !

Le Congrès revendique une augmentation du SMIC pour le porter à 80 % du salaire médian.

Le Congrès réaffirme que le salaire et le salaire différé doivent primer sur tout autre dispositif de rémunération.

Le Congrès dénonce les exonérations de cotisations patronales (plus de 77 milliards d'euros en 2025 contre 30 milliards en 2021) qui contribuent à fabriquer le déficit de la Sécurité sociale.

Le Congrès rappelle que la Sécurité sociale doit garantir un égal accès aux soins et prestations, conformément au principe énoncé : « Cotiser selon ses moyens et en bénéficier selon ses besoins ». C'est un outil de progrès social et de solidarité collective : retour à la Sécu de 45 !

Le Congrès dénonce également le budget de l'État 2026, entériné par le recours au 49.3, qui prévoit 30 milliards d'euros de coupes budgétaires dans les services publics et les collectivités territoriales, ampute de 4 milliards le budget de la Sécurité sociale et augmente de 6,7 milliards celui de la défense. Alors que nous assistons à une véritable désindustrialisation du pays et à une forte augmentation des licenciements, ce budget prévoit 210 milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales qui viendront enrichir encore davantage le grand patronat du CAC 40.

Le Congrès dénonce les contre-réformes successives de l'assurance chômage qui sanctionnent les demandeurs d'emploi, durcissent les conditions d'ouverture de droits et restreignent l'indemnisation : des contre-réformes qui combattent les chômeurs plutôt que le chômage.

Le Congrès rejette toute nouvelle réforme ou avenant sur l'assurance chômage qui viendrait réduire encore les droits des demandeurs d'emploi, et réaffirme que le paritarisme contractuel et conventionnel doit rester libre de toute tutelle et doit améliorer les droits des salariés.

Le Congrès se prononce contre tout système universel de retraite par points ou par capitalisation. Le Congrès réaffirme l'exigence d'abrogation des contre-réformes des retraites prises par les gouvernements successifs, de Balladur à Touraine, et revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein, sans décote, fondée sur le salaire différé. »

Le prix du carburant : les travailleurs ne doivent pas payer la facture

L'augmentation des prix du pétrole et de l'énergie, ainsi que l'inflation, menacent directement le pouvoir d'achat des salariés, l'emploi et l'économie. Cela signifie plus de précarité, moins de pouvoir d'achat et des factures qui s'alourdissent.

C'est pourquoi FO exige des mesures immédiates :

- Plafonner le prix des carburants à 1,50 € ;
- Ramener les prix du gaz à un niveau équivalent à celui d'avant le conflit au Moyen-Orient, par la baisse des taxes et des prix ;
- Réévaluer les indemnités de déplacement et kilométriques (tu peux [lire ici](#) la lettre envoyée par la FGF-FO au ministre) ;
- Encourager les négociations des primes de transport.

Pour FO, il y a urgence à revaloriser les salaires et les pensions, dans le public comme dans le privé. Pour en savoir plus, tu peux lire [le tract ici](#).

Le volet prévoyance de la protection sociale complémentaire : rien de bon dans cette réforme !

Si tu souhaites en savoir plus sur la prévoyance, le contenu et la tarification du contrat collectif prévoyance, sur la différence entre contrat collectif et individuel, sur l'état d'avancement du questionnaire de santé, le calendrier d'adhésion au contrat collectif, l'action sociale et la PSC, tu peux lire ici [le communiqué du SNFOLC](#).

Plus que jamais, nos revendications restent les mêmes : dénonciation de l'accord et renégociation sur la base de la liberté d'adhésion à la complémentaire, garantissant le couplage santé/prévoyance, une même couverture pour tous et une véritable solidarité entre agents et intergénérationnelle.

Partout, prenons position pour l'abandon de l'accord sur la PSC obligatoire !

Affectations des contractuels enseignants, PSYEN et CPE

Certains contractuels nous demandent pourquoi ils ne peuvent pas faire leurs vœux sur lilmac pour les affectations de l'année prochaine. Tout simplement parce que le calendrier a changé : les vœux se feront plus tard dans l'année. Autre nouveauté : les contractuels en CDD (sauf les néo-contractuels embauchés après janvier) pourront formuler des vœux pour leur affectation à la rentrée 2026-2027.

Bonne suite de vacances,

Le bureau du SNFOLC 33

Le « Saviez-vous ? » : Mutations intra-académiques pour les titulaires

Le serveur SIAM est fermé et les collègues ont dû envoyer leur dossier avec les pièces justificatives. La prochaine étape sera la vérification du barème et sa contestation, qui se déroulera du 7 au 20 mai 2026.